

MAIRIE
DE
POLLIONNAY
69290

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE**

N° 2025/195

Téléphone : 04-78-48-12-09
fax : 04-78-48-15-09

**OBJET : Réglementation de circulation temporaire angle Avenue Marius
Guerpillon et l'Avenue ND de Lorette**

Le Maire de la commune de Pollionnay,

*Vu les articles L.2211-1, L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 du Code général des collectivités territoriales,
Vu la demande de l'association paroissiale*

Considérant qu'il a lieu de limiter temporairement la circulation,

ARRETE

Article 1 : *La circulation des véhicules se fera sur une voie en alternat manuel à partir de l'angle de l'avenue Marius Guerpillon et sur l'avenue Notre Dame de Lorette jusqu'au parking après la chapelle le samedi 4 octobre 2025 de 10h00 à 12h00.*

Article 2 : Tous agents de la force publique, chargés chacun en ce qui les concernent, d'assurer l'application du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats de la manifestation et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Vaugneray.

Fait à Pollionnay, le 03 octobre 2025

L'Adjoint délégué à la voirie

Loïc BARBERAT

